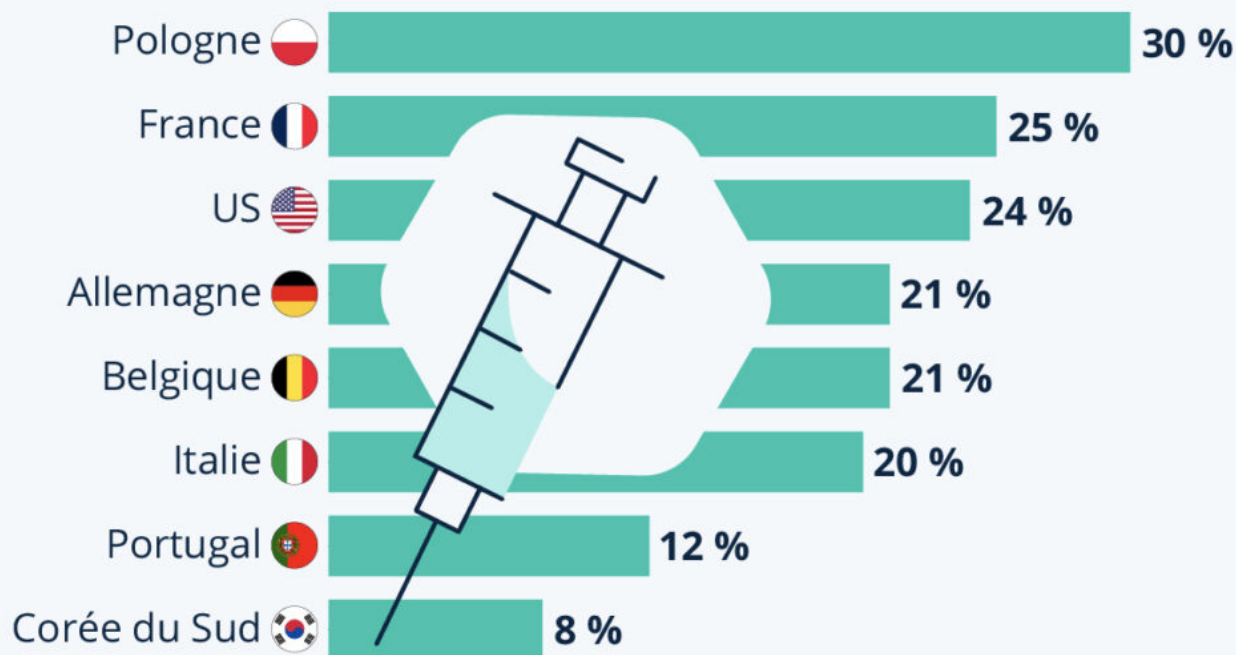


Écrit par le 23 juillet 2024

Un quart des Français doute de la sûreté des vaccins

Un quart des Français doute de la sûreté des vaccins

Part des répondants par pays disant avoir peu confiance dans la sûreté des vaccins



Base : entre 2 000 et 10 000 personnes (18-64 ans) interrogées par pays entre avril 2022 et juin 2023.

Source : Statista Consumer Insights



statista

Ecrit par le 23 juillet 2024

Le gouvernement a lancé, lundi 2 octobre dernier, une nouvelle campagne vaccinale contre le Covid-19 pour les populations les plus à risque : plus de 65 ans, personnes fragiles, atteintes de comorbidités, femmes enceintes, résidents d'Ehpad ou personnes au contact de personnes fragiles. Prévue à l'origine à partir du 17 octobre en même temps que celle contre la grippe, cette campagne de vaccination a finalement été lancée plus tôt que prévu pour faire face à la reprise de l'épidémie. Cependant, d'après une étude menée par Statista dans le cadre des [Consumer Insights](#), 25 % des Français doutent de la sûreté des vaccinations. C'est 2 % de plus qu'en 2022. Ce chiffre est légèrement plus élevé que chez la majorité de nos voisins européens : seulement 21 % des personnes interrogées en Belgique et en Allemagne disaient partager ce sentiment vis-à-vis des vaccins, 20 % en Italie, et 12 % au Portugal. En Pologne, cependant, leur part est de presque une personne sur trois (30 %).

Valentine Fourreau pour [Statista](#)

La Région Sud aide les lycéens à se faire vacciner contre le papillomavirus

Ecrit par le 23 juillet 2024



En France, il est estimé que le papillomavirus est responsable d'environ 1/3 des cancers qui touchent généralement les zones intimes et les voies aérodigestives supérieures. Les 16-18 ans étant les plus fréquemment touchés, la Région Sud a décidé de financer le vaccin contre cette infection pour les lycéens.

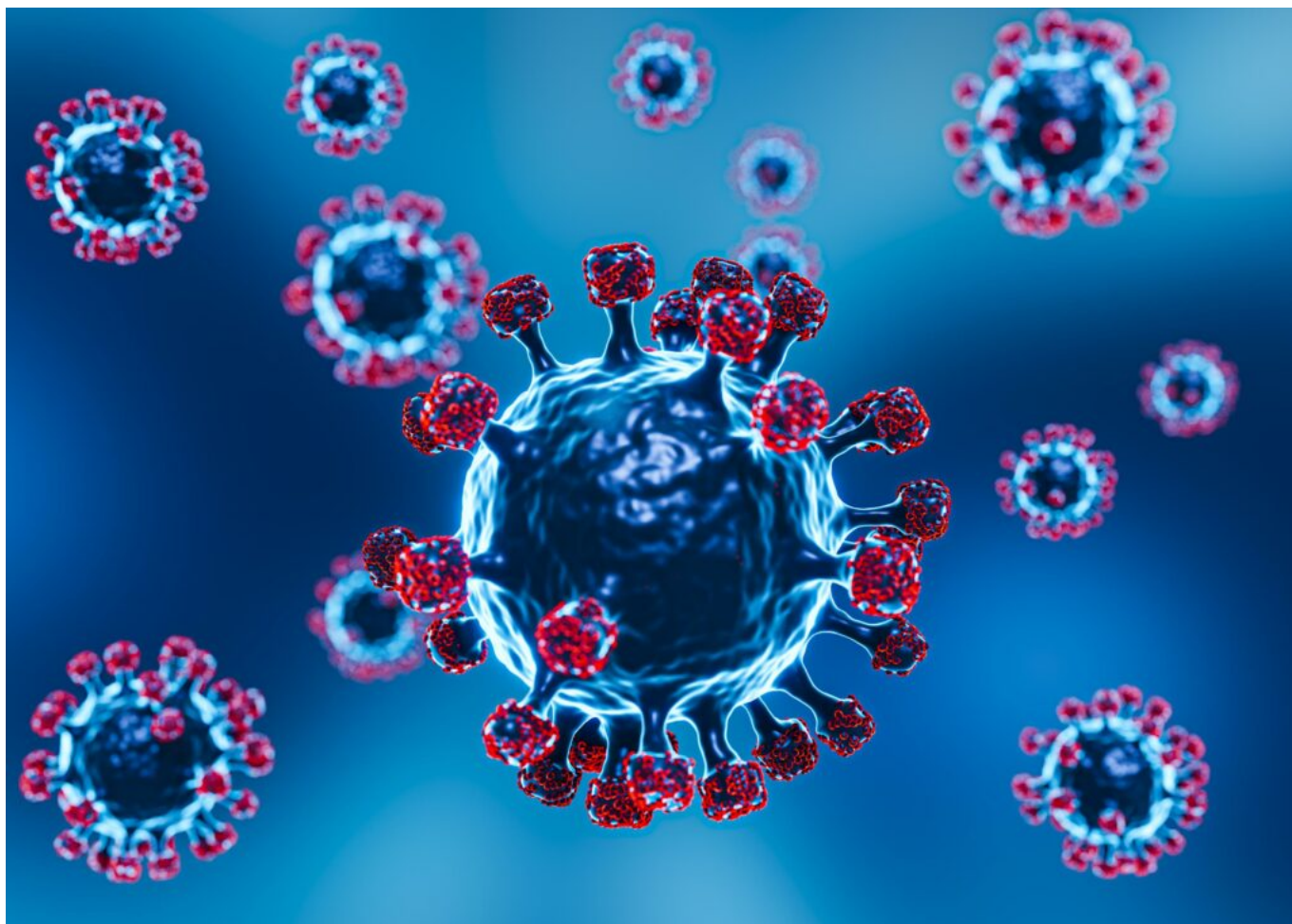
Si le Président de la République a annoncé une grande campagne de vaccination gratuite pour les élèves de 5^e, la Région Sud, elle, a annoncé un dispositif de rattrapage vaccinal entre 15 et 19 ans, dans le cadre du Plan Cancer régional 2022-2027. « Nous avons une opportunité historique, et donc une vision : éradiquer une maladie qui progresse, le cancer du col de l'utérus. On sait comment faire, on peut réussir ce pari, mais il faut tous s'y mettre », a affirmé Renaud Muselier, président de la Région.

Ainsi, le Plan Cancer étant doté de 40 millions d'euros, le Pass Santé Jeunes mis en place par la Région Sud devrait être renforcé prochainement afin d'accompagner financièrement les élèves qui souhaitent se faire vacciner. « En pratique, nous allons renforcer les moyens de ce Pass, dont les crédits sont aujourd'hui épuisés sur l'année scolaire en cours, pour le relancer d'ici à la fin du mois de mars », explique le président de la Région. Les jeunes pourront donc bénéficier d'une consultation chez un médecin capable de prescrire le vaccin, via la plateforme du Pass. Dès la prochaine rentrée en septembre, le chéquier du Pass Santé Jeunes sera renforcé, avec un « coupon-vaccination » spécifiquement dédié au vaccin contre le papillomavirus, et une campagne de sensibilisation sera menée dans les établissements.

Ecrit par le 23 juillet 2024

V.A.

Covid en Vaucluse : un taux d'incidence en légère baisse par rapport à la semaine précédente



Lors de la semaine 28 (du lundi 11 au dimanche 17 juillet), le taux d'incidence du Covid s'établit à 1 047 cas pour 100 000 habitants. Une légère baisse par rapport à la semaine 27, qui enregistrait 1 149 cas.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Malgré une diminution par rapport à la semaine précédente, tous les territoires du département sont concernés par une hausse du taux d'incidence, à l'exception des zones du pays réuni d'Orange (-12,38%), d'Aygues-Ouvèzes en Provence (-9,07%), du pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (-7,83%) et de Vaison Ventoux (-6,55%), qui enregistrent une diminution du taux d'incidence (voir tableau ci-dessous).

Malgré une légère baisse dans certaines zones, le taux d'incidence de tous les territoires de Vaucluse est à la hausse.

Aujourd'hui, 240 personnes sont hospitalisées, dont 169 en hospitalisation conventionnelle (+77 personnes en 14 jours) et 69 en soins de suite et réadaptation (+31 personnes en 14 jours). Ces chiffres sont supérieurs à ceux enregistrés en [semaine 26](#).

Actuellement, 2 personnes sont en réanimation et soins intensifs (+2 personnes en 14 jours), leur moyenne d'âge est de 68 ans. Concernant la mortalité, 4 décès supplémentaires sont à déplorer la semaine dernière. Au total, depuis le début de la pandémie, 1613 décès ont été enregistrés, dont 1399 à l'hôpital et 214 en Ehpad.

Enfin, côté vaccination, on constate une légère hausse du nombre de Vauclusiens ayant reçu une dose de vaccin dans le département, une 2^e dose ou la dose de rappel. Pour rappel, un centre de vaccination et de dépistage est mis en place jusqu'au 29 juillet sur le site Sainte-Marthe de l'université d'Avignon intra-muros. Le centre est accessible sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 10h à 14h.

J.R.

Covid en Vaucluse : le taux d'incidence toujours en hausse

Ecrit par le 23 juillet 2024



Le taux d'incidence du Covid [continue sa hausse en Vaucluse](#). Lors de la semaine 26 (du lundi 27 juin au dimanche 3 juillet), le taux d'incidence du Covid s'établit à 989 cas pour 100 000 habitants, contre 579 cas la semaine 25.

Si tous les territoires du département sont concernés, c'est dans les zones de Sud Luberon (336,32%), des Sorgues du Comtat (+326,24%), et de Ventoux Sud (248,08%) que l'on trouve les plus fortes hausses des taux d'incidence (voir tableau ci-dessous).

Tous les territoires de Vaucluse sont à la hausse.

Aujourd'hui, 130 personnes sont hospitalisées, dont 92 en hospitalisation conventionnelle (+33 personnes en 14 jours) et 38 en soins de suite et réadaptation (+4 personnes en 14 jours). Actuellement, plus personne ne se trouve en réanimation et soins intensifs (-1 personne en 14 jours).

Pour rappel, le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre 2020, avec 526 personnes hospitalisées.

Côté mortalité, trois décès supplémentaires sont à déplorer la semaine dernière. Au total, depuis le début de la pandémie, 1606 décès ont été enregistrés, dont 1 392 à l'hôpital et 214 en Ehpad.

Ouverture d'un centre de vaccination à l'université

Ecrit par le 23 juillet 2024

Le nombre de Vauclusiens ayant reçu une dose de vaccin dans le département est en légère hausse et s'élève à 428 182, soit 76,3% (contre 81,2% au niveau national). Ils sont 422 280 à avoir reçu une 2^e dose, soit 75,3% (contre 79,8% au niveau national). Concernant la dose de rappel, ils sont 55,4% dans le Vaucluse contre 59,9% au niveau national.

Avec le début du festival d'Avignon, [les services de la préfecture de Vaucluse renforcent le dispositif sanitaire](#) durant toute la durée des festivités. Un centre de vaccination et de dépistage est mis en place sur le site Sainte-Marthe de l'université d'Avignon intra-muros. Le centre est accessible sans rendez-vous du 7 au 29 juillet, du lundi au vendredi (interruption du dispositif les 14 et 15 juillet), de 10h à 14h.

Egalement, 20 pharmacies, dont neuf en centre-ville, proposent de réaliser des tests et vaccinations.

Enfin, concernant le port du masque, si aucune obligation n'est à l'ordre du jour, il reste toujours très fortement conseillé.

Ecrit par le 23 juillet 2024



- 1** Pharmacie rue des Marchands
vaccination et dépistage – **SANS RDV**
lundi au samedi : 9h30-19h30
29 rue des Marchands
04 90 82 27 91
- 2** Pharmacie Saint-Agricol
lundi au samedi – **SANS RDV**
9h-18h (vaccination) et 9h-18h30 (dépistage)
13 rue Saint-Agricol
Tél. 04 90 82 14 20
- 3** Grande pharmacie Grégoire
vaccination et dépistage – **SANS RDV**
lundi au samedi : 9h-19h
7 rue de la République
Tél. 04 90 80 79 79
- 4** Pharmacie principale
vaccination **SUR RDV** et dépistage **SANS RDV**
lundi au samedi : 10h-12h et 15h-18h
25 rue de la République
Tél. 04 90 80 66 06
- 5** Pharmacie des Corps Saints
dépistage – **SUR RDV**
lundi au vendredi : 9h30-12h et 14h30-18h
samedi : 9h30-12h
13 rue Henri Fabre - Tél. 04 90 82 55 17
- 6** Grande Pharmacie des Halles
vaccination **SANS RDV** et dépistage **SUR RDV**
lundi au samedi : 9h30-12h30 et 14h30-18h30
52 rue Bonneterie
04 90 82 54 27
- 7** Centre de dépistage – Bioaxiome
dépistage – **SANS RDV**
lundi au vendredi : 9h-18h
samedi : 7h30-12h
1 rue Saint-Jean-Le-Vieux
- 8** Pharmacie Roux
vaccination et dépistage – **SANS RDV**
lundi au samedi : 9h-19h
7 rue Portail Matheron
Tél. 04 90 27 19 59
- 9** Pharmacie Jacquet- Francillon
vaccination **SUR RDV** et dépistage **SANS RDV**
lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h30
4 rue Carreterie
Tél. 04 90 27 19 59
- 10** Centre de dépistage et de vaccination de l'Université
lundi au vendredi : 10h-14h – **SANS RDV**
site Sainte Marthe (Arendt)
accès à l'angle des rues de Rascas et Pasteur
Centre de dépistage et de vaccination exceptionnel mis en place pour le festival
- 11** Pharmacie de l'Université
vaccination et dépistage – **SUR RDV**
lundi au vendredi : 10h-11h50 et 14h30-18h30
10 route de Lyon
Tél. 04 90 82 25 38

Ecrit par le 23 juillet 2024

Avec le début du festival d'Avignon, les services de la préfecture de Vaucluse renforcent le dispositif sanitaire durant toute la durée des festivités © DR

Que devient le Covid en Vaucluse ?

Plus fort qu'Olivier Véran et le professeur Raoult réunis, Vladimir Poutine a réussi à faire disparaître le Covid avec son 'opération militaire spéciale' en Ukraine. Malgré tout, le virus est toujours présent en Vaucluse. Petit point sur le niveau de la pandémie dans le département.

Lors de la semaine 18 (du lundi 2 mars au dimanche 8 mai) le taux d'incidence du Covid s'est établi à 416 cas pour 100 000 habitants, contre 550 la semaine précédente. Un chiffre, en baisse constante depuis la semaine 13 (1 318), qui est aussi le plus faible taux de contamination dans le département en 2022 (le pic ayant été atteint en semaine 4 avec 3 624 cas pour 100 000 habitants). Actuellement, le taux d'incidence dans le Vaucluse est équivalent à celui des plus hauts pics connus durant l'automne dernier (en semaine 12, 13 et 14 avec respectivement 436, 483 et 404 cas).

Dans les territoires, toutes les intercommunalités sont à la baisse malgré des écarts importants : -67,15% pour pays d'Apt-Luberon d'un côté et -29,23% pour Vaison-Ventoux à l'autre extrémité de ces chiffres (voir tableau ci-dessous).

Au niveau des hospitalisations, le Vaucluse a comptabilisé 66 personnes hospitalisées en moins. A ce jour, 190 personnes sont donc désormais hospitalisées dont 3 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 60 ans, 0 patient vacciné), soit 2 personnes en moins en 14 jours, 112 en hospitalisation conventionnelle (-68 personne en 14 jours) et 75 en soins de suite et réadaptation (+4 personnes en 14 jours). Par ailleurs, 5 personnes sont décédées durant la semaine 18. Cela porte à 1 582 le nombre de décès en Vaucluse depuis le début de l'épidémie dont 1 368 décès à l'hôpital 214 en Ehpad.

Enfin, plus il y a de doses moins les Vauclusiens répondent présents. Ils sont ainsi 426 914 à avoir reçu une 1^{re} dose (76,1% de la population départementale), 420 956 pour le 2^e dose (75%) et plus que 305 987 pour la 3^e dose (54,5%). Des chiffres en 'décrochage' avec les moyennes nationales qui s'établissent respectivement à 81%, 79,6% et 59,2%.

Écrit par le 23 juillet 2024

Covid-19 : extension de la 4^e dose aux personnes âgées de 60 à 79 ans



La préfecture de Vaucluse informe de l'extension de la deuxième dose de rappel de vaccination covid-19, soit une 4^e dose dans la plupart des cas, aux personnes âgées de 60 à 79 ans.

« L'épidémie de Covid-19 n'est pas terminée, explique la préfecture de Vaucluse. Depuis 4 semaines consécutives, les données épidémiologiques montrent une augmentation de la circulation du variant Omicron et de son sous-variant Omicron BA.2, qui se caractérise par une transmission encore plus élevée. Il peut revêtir un caractère de gravité particulier chez les personnes âgées. »

« Le 14 mars 2022, la campagne de la deuxième dose de rappel de vaccin contre la Covid-19 (ou 4^e dose dans la plupart des cas) était lancée pour les résidents d'Ehpad et d'Unité de soins de longue durée (USLD) et les personnes âgées de 80 ans et plus. Depuis le 7 avril 2022, cette deuxième dose de rappel

Ecrit par le 23 juillet 2024

de vaccin est étendue aux personnes âgées de 60 ans et plus, avec ou sans comorbidité. Ce deuxième rappel est administré à partir de 6 mois après l'injection du premier rappel ou après l'infection, conformément à l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 31 mars 2022. »

« Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, pour les résidents en Ehpad et d'USLD et pour les personnes immunodéprimées, l'écart entre le premier et le deuxième rappel reste de 3 mois. Le deuxième rappel est réalisé avec un ARN messenger : soit le vaccin Pfizer-BioNTech, soit le vaccin Moderna.

L'injection de cette deuxième dose de rappel doit permettre de renforcer leur protection contre les formes graves de la maladie et de prévenir les décès, dans le contexte actuel de forte circulation du virus. »

Covid : augmentation des cas, diminution des hospitalisations

Avec 196 cas supplémentaires, le niveau du taux d'incidence du Covid en Vaucluse s'établit désormais à 789 cas pour 100 000 habitants en semaine 11 (du lundi 14 mars au dimanche 20 mars). Si la hausse est significative, elle reste bien moins marquée qu'en début d'année (voir courbe ci-dessus en illustration).

Les hausses les plus marquées sont constatées dans les territoires de Ventoux-Sud (+98,49%), Enclave des papes-Pays de Grignan (+54,77%) et pays d'Apt-Luberon (+50,49%). A l'inverse, c'est dans Vaison-Ventoux (+6,76%), les Sorgues du Comtat (+12,88%) et la CCPRO (+21,77%) que les augmentations sont les plus modérées.

31% des lits de réanimations occupés

A l'inverse, le nombre de personnes hospitalisées diminue passant de 251 personnes, en semaine 10, à 232 à ce jour. Parmi eux, 6 sont en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 57,3 ans, aucun patient n'est vacciné), 138 en hospitalisation conventionnelle et 88 en soins de suite et réadaptation. Actuellement, 31% des lits de réanimation de Vaucluse sont occupés par des patients Covid.

17 décès supplémentaires

Côté mortalité, après les 15 décès déplorés en semaine 10, s'ajoute 17 décès supplémentaires en semaine 11. Cela porte à 1 513 le nombre de décès observés dans le département depuis le début de l'épidémie dont 1 301 morts à l'hôpital et 212 en Ehpad.

Point de la vaccination en Vaucluse au dimanche 20 mars 2022.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Ralentissement de la vaccination

Par ailleurs, le rythme de la vaccination continue de ralentir. Ainsi, les Vauclusiens ont été 0,1% à s'être fait injecté une 2^e dose en une semaine (74,9% de la population du département désormais). Idem pour l'inoculation d'une 3^e dose avec, là aussi, une hausse de 0,1% en 7 jours (53,7% des Vauclusiens).

Une baisse des activités de vaccination qui a nécessité une adaptation des capacités des centres de vaccination dans le département. Ainsi, seuls les centres hospitaliers d'Avignon et d'Orange ainsi que le centre de vaccination de Valréas et le centre de vaccination départemental (qui a déménagé vers la mairie annexe Nord située 34 avenue Jean Boccace à Avignon) continuent de vacciner contre le covid-19. Pour la suite, la vaccination sera ensuite réalisée prioritairement par les professionnels de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers) et dans les différents relais ambulatoires identifiés dans le département.

Passé vaccinal en entreprise : que dit la loi ?



Pour faire face à la propagation de l'épidémie et l'apparition de nouveaux variants, [la loi](#)

Ecrit par le 23 juillet 2024

2022-46 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire a eu pour conséquence le remplacement du passe sanitaire par un passe vaccinal depuis le 24 janvier dernier. Pour s'y retrouver, **SVP, service créé en 1935 d'information et d'aide à la décision pour les entreprises, les managers et les élus des structures privées ou publiques, propose d'y voir plus clair concernant le passe vaccinal en entreprise.**

Depuis la fin du mois de janvier 2022, un passe vaccinal est désormais prévu pour l'accès aux activités pour lesquelles était demandé auparavant un passe sanitaire. Le passe vaccinal est par conséquent obligatoire pour les salariés et les personnes qui interviennent dans ces lieux, tels que les cafés, restaurants, ou les transports 'longue distance'.

Attention pour autant, le passe vaccinal n'est pas une obligation vaccinale en tant que telle car ce passe est limité dans le temps. Il ne faut donc pas confondre le passe vaccinal et l'obligation vaccinale qui elle, existe toujours pour certains professionnels de santé notamment.

Un salarié est-il autorisé à s'absenter pour se faire vacciner ?

La loi du 5 août 2021 prévoit toujours [à son article 17](#) que les salariés bénéficient d'une autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous liés aux vaccinations contre la Covid-19. Le Ministère du travail a précisé, dans son question-réponse que l'employeur peut demander au salarié de justifier son absence en lui présentant la confirmation de rendez-vous de vaccination en amont ou le justificatif de la réalisation de l'injection a posteriori.

Ce dernier a aussi ajouté qu'aucune durée maximale pour cette autorisation d'absence n'était fixée mais que la durée de l'absence devait toutefois être raisonnable au regard du temps de déplacement nécessaire pour le salarié. Ces absences n'entraînent aucune diminution de la rémunération. Elles sont assimilées à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis par les intéressés au titre de leur ancienneté, et ne peuvent donc pas donner lieu à récupération.

Par ailleurs, une autorisation d'absence peut également être accordée au salarié qui accompagne le mineur ou le majeur protégé dont il a la charge aux rendez-vous liés aux vaccinations contre le Covid-19.

Est-il possible de licencier un salarié qui refuse de présenter son passe vaccinal ?

La jurisprudence a déjà admis le licenciement d'un salarié qui avait été engagé en qualité d'employé des pompes funèbres et qui avait refusé de se faire vacciner contre l'hépatite B alors que la vaccination était obligatoire. Si on transpose la jurisprudence au cas du salarié qui ne présente pas son passe vaccinal, on pourrait penser qu'il est possible de licencier le salarié pour cause réelle et sérieuse.

Cependant le passe vaccinal n'est pas une mesure qui a vocation à durer dans le temps et la loi a prévu une procédure spécifique de suspension du contrat de travail à mettre en place en priorité.

En conséquence, si un employeur décide de licencier un salarié avant même d'avoir mis en place la suspension du contrat de travail ou s'il décide de licencier le salarié après une courte période de suspension du contrat, le salarié pourrait sûrement faire reconnaître le licenciement sans cause réelle et sérieuse en cas de contentieux.

Une autre possibilité de licenciement pourrait être envisagée si la période de suspension du contrat de travail du salarié était amenée à durer dans le temps. En effet, la jurisprudence admet le licenciement pour absences prolongées ou répétées qui perturbent le bon fonctionnement de l'entreprise. Dans ce cas,

Ecrit par le 23 juillet 2024

l'employeur doit prouver à la fois la perturbation de l'entreprise et la nécessité de remplacement définitif du salarié.

Cette procédure n'est pas non plus sans risque. Si l'employeur licencie trop tôt le salarié pour absences prolongées perturbant le fonctionnement de l'entreprise, les juges pourraient estimer que le licenciement était sans cause réelle et sérieuse.

Le licenciement dans l'un ou l'autre des cas envisagés reste risqué pour l'employeur. Étant donné qu'il est lié à la santé du salarié, un juge pourrait même considérer le licenciement comme nul.

Un salarié dont le contrat de travail est suspendu pour défaut de présentation du passe vaccinal peut-il reprendre le travail s'il présente un certificat de rétablissement ?

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 4 mois* est un document qui vaut passe vaccinal. La procédure de suspension du contrat de travail du salarié qui ne présente pas de passe vaccinal a vocation à s'appliquer jusqu'à ce que le salarié présente à l'employeur un justificatif qui vaille passe vaccinal. Ainsi, un salarié dont le contrat de travail était suspendu car il n'a pas de schéma vaccinal complet mais qui attrape la Covid-19 et qui peut présenter un certificat de rétablissement à son employeur peut reprendre le travail pour la durée de validité de ce certificat. À l'issue de sa durée de validité, l'employeur devra à nouveau se rapprocher du salarié pour savoir s'il a un autre justificatif qui vaille passe vaccinal. Si ce n'est pas le cas, l'employeur devra à nouveau mettre en œuvre la procédure de suspension du contrat de travail.

Est-il possible de rompre un CDD ou un contrat de mission en l'absence de présentation du passe vaccinal ?

À l'instar du CDI, le CDD ou le contrat de mission d'un salarié temporaire peut être suspendu à défaut de présentation du passe vaccinal. Par contre, l'employeur ne peut pas le rompre pour le seul motif de la non-présentation du passe vaccinal. À l'arrivée du terme du CDD ou du contrat de travail temporaire, l'indemnité de fin de contrat ou de fin de mission reste due au salarié à l'exclusion de la période de suspension.

À quelle date prend fin le dispositif de présentation d'un passe vaccinal pour les salariés ?

La présentation d'un passe vaccinal obligatoire pour l'accès à certains lieux définis à l'article 1 de la loi s'applique aux salariés à partir du 24 janvier 2022.

Auparavant, la loi 'vigilance sanitaire' du 10 novembre 2021 avait modifié la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire. En effet, l'article 2, 1, a modifié l'article 1, II, A de la loi du 31 mai 2021 pour prévoir que le gouvernement pouvait mettre en œuvre le passe sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 au lieu du 15 novembre 2021 initialement. Ainsi, l'obligation de présentation d'un passe sanitaire pour l'accès à certains lieux a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2022.

Le passe vaccinal ayant remplacé le passe sanitaire à compter du 24 janvier 2022, la durée d'obligation de présentation du passe vaccinal court pour l'instant jusqu'au 31 juillet 2022 même si le ministre de la Santé ainsi que le porte-parole du gouvernement ont évoqué tout récemment une éventuelle levée pour fin mars prochain.

**Depuis le 15 février dernier cette durée de validité a été ramenée de 6 à 4 mois.*

Ecrit par le 23 juillet 2024

Covid : le taux d'incidence en chute libre dans le Vaucluse



Après avoir atteint fin janvier un taux d'incidence inédit en Vaucluse (3 618 cas pour 100 000 habitants en semaine 4), ce chiffre est désormais en chute libre dans le département. Ainsi, il s'établissait à 2 502 en semaine 5 (du 31 janvier au 6 février), soit -1 116 cas en 1 semaine. Une baisse qui, à peu de chose près, correspond à la tendance nationale.

Dans le détail, cette diminution est plus marquée dans les territoires du CCPRO-Pays réuni d'Orange (-34,96%), Rhône lez Provence (-34,72%), Ventoux- Sud (-31,07%) ou bien encore le Grand Avignon

Ecrit par le 23 juillet 2024

(-30,98%). A l'inverse, elle est plus modérée à Pertuis (-14,67%), dans le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (-17,66%) et la Communauté de communes Sud Luberon (-18,96%).

Omicron : 99,4% des contaminations du département

Après être apparu mi-décembre en Vaucluse, le variant Omicron représente maintenant 99,4% des cas positifs alors que le variant Delta, encore majoritaire début janvier, ne 'pèse' plus que 0,6% des cas détectés.

A ce jour, 391 personnes sont hospitalisées dont 20 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 64,5 ans, 2 patients vaccinés). Une situation stable par rapport à la semaine précédente même si les lits de réanimation sont occupés 125% actuellement.

Par ailleurs, on déplore 23 décès liés au Covid en Vaucluse durant la semaine 5 (21 à l'hôpital et 2 en Ephad). Cela porte à 1 412 le nombre de décès dans le département depuis le début de la pandémie (1 201 à l'hôpital et 211 en Ephad).

La vaccination marque le pas

Enfin, alors que les Vauclusiens sont près de 76% à s'être fait administrer une première dose et 74,3% à avoir reçu une seconde dose, ils ne sont à peine plus de 50% à avoir procédé à une troisième injection de rappel. Bien que ces chiffres soient légèrement en retrait de la moyenne nationale, une tendance générale se dégage : à ce jour 1 personne sur 3 n'a pas fait sa troisième injection.

Les incertitudes sur l'efficacité du vaccin sur le variant Omicron, son impossibilité à éviter les contaminations et les récentes déclarations de Gabriel Attal, le porte-parole du gouvernement, sur la levée du pass vaccinal fin mars ou début avril ne devraient pas inverser ce mouvement de défiance.

Si les Vauclusiens se sont majoritairement vaccinés, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir effectué leur 3e dose à ce jour.

Exclusivement du Pfizer

A noter qu'en Vaucluse, la vaccination est exclusivement proposée avec le vaccin Pfizer depuis le 7 février dernier. Depuis le samedi 5 février, une ligne pédiatrique a également été ouverte afin d'informer sur les possibilités de vacciner les enfants de 5 à 11 ans tous les mercredis et samedis de 09h30 à 19h30.

L.G.